



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

**Liberté
Égalité
Fraternité**

Commune de Varennes

dossier n° PC

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

ID : 031-213105687-20230929-AU2023_09_18-AI



date de dépôt : 02 juin 2022

demandeur : Monsieur et Madame REULAND
Olivier et ROUABHI Nora

pour : la construction d'une maison
d'habitation avec garage accolé et piscine

adresse terrain : lieu-dit Au Village, à
Varennes (31450)

ARRÊTÉ
portant retrait d'un permis de construire
au nom de l'État

AU 2023-09-18

Le maire de Varennes

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le permis délivré en date du 27/09/2022 ;

Vu la demande de retrait déposée le 14/09/2023 ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire susvisé est RETIRÉ.

Le

29/09/2023

Le maire,
(nom-prénom)

I. Goux, Maire

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Ce recours peut être effectué au moyen de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.